

Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1

ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Élu, titulaire ou suppléant, au comité social et économique (CSE) de votre entreprise de plus de 50 salariés, vous êtes un membre actif de la section syndicale et vous devez conduire votre mandat en tenant compte de ses multiples attributions et missions (économiques et sociales, SSCT). Les sujets traités en CSE sont de plus en plus nombreux et complexes. Pour mieux les porter, la connaissance du rôle et des moyens du CSE doit s'accompagner d'une réelle pratique syndicale. Cette formation est la première étape d'un parcours CSE en 3 étapes (avec « Les missions SSCT », « Élu au CSE · partie 2 ») qui vous permettra de construire un dialogue social de qualité au sein de votre entreprise.



OBJECTIFS

- Exercer son mandat d'élu CFDT au sein du CSE en déclinant les 4 axes d'un dialogue social de qualité.
- Être acteur du dialogue social dans le cadre du fonctionnement et de la mise en œuvre des missions de l'instance CSE.
- Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression collective des salariés et produisant un dialogue social de qualité.



PROGRAMME

- L'évolution de la représentation du personnel au fil des années
- La valeur ajoutée d'un mandat syndical CFDT
- La légitimité des élus face aux obligations de l'employeur
- Les moyens et les outils du CSE
- Le fonctionnement et le rôle du CSE
- Les attributions et les missions du CSE
- La formulation d'un avis motivé
- La construction du plan de travail du CSE et de l'agenda social
- Les activités sociales et culturelles (ASC)



PUBLIC

- Élus au CSE dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé)



PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations de base « Connaître la CFDT et son fonctionnement » et « L'action syndicale dans l'entreprise / l'administration » (ou modules fédéraux équivalents).



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 29 > 31 janvier 2025, Crozon (29)
- 5 > 7 mars 2025, Lorient (56)
- 2 > 4 avril 2025, Mûr-de-Bretagne (22)
- 14 > 16 mai 2025, St-Méen-le-Grand (35)
- 18 > 20 juin 2025, Plérin (22)
- 17 > 19 septembre 2025, Camaret (29)
- 1^{er} > 3 octobre 2025, Erdeven (56)
- 5 > 7 novembre 2025, Combourg (35)
- 3 > 5 décembre 2025, Ploufragan (22)



TARIF

- 750 € / participant
- Frais d'hébergement et de repas en sus

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou employeur •

